



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_178_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Convention avec la Maison Familiale et Rurale Trièves, Beaumont et Matheysine
Année scolaire 2025/2026
Travaux paysagers et gestion des milieux naturels et de la faune**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure une convention avec la Maison Familiale et Rurale Trièves, Beaumont et Matheysine – 50 avenue de Rivalta – 38450 VIF, représentée par son Directeur Monsieur Vincent LAFRANCESCHINA, aux fins de mise à disposition par la commune des sites pour la mise en œuvre de « chantiers-écoles » dans le cadre des formations proposées par la Maison Familiale et Rurale.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026.

De signer la convention de travaux paysagers et gestion des milieux naturels et de la faune pour l'année scolaire 2025/2026 annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*